



Mise en œuvre du BP Aménagements Paysagers

Sessions Institutionnelles de Lancement
18, 19 et 20 Juin 2019. Dijon
24, 25 et 26 Septembre 2019. Toulouse
Diapos présentés en session

Avec la participation du réseau des DRIF

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

MEMBRE DE





Une action de formation commanditée par la DGER pour permettre aux formateurs de :

- S'approprier le sens de la rénovation du BP et son cadre (documents de référence)

I. Pourquoi cette rénovation ? Ce qui a été pris en compte

- Construire des repères pour mettre en œuvre l'évaluation des capacités visées par le titre et réfléchir à la formation correspondante

II. Les conséquences sur les pratiques d'évaluation et de formation

⇒ Une action qui vise en priorité le « quoi » et le « pourquoi »



Intitulé de la formation	Nb de jours	Lieu	Dates	Code FORMCO
Agrément à la conduite du dispositif d'évaluation UC	6	En région		
Actualisation de l'agrément UC (Agrément avant 2012)	4	En région		
Entretien d'évaluation BP AP	2	Agrosup Dijon	26 et 27 Novembre 2019	522743

Le déroulé

	Forme	Points abordés
Mardi 24 Septembre 14h-18h	Atelier puis Plénière	<p>Travail de groupe Votre perception des changements dans le métier et le travail des professionnels</p> <p>Rénovation du BP AP : Quelles évolutions des activités et du travail des professionnels ?</p> <p>Quelles capacités visées dans le BP AP ?</p>
Mercredi 25 Septembre 9h-13h puis 14h-18h	Ateliers	<p>Décryptage des capacités du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer.</p> <p>Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation</p> <p>4 ateliers en parallèle</p> <ul style="list-style-type: none">• Atelier UC2• Atelier UC3• Atelier UC4• Atelier UC5
Jeudi 26 Septembre 9h-13h	Plénière	<p>UCARE du BP AP</p> <p>Périmètre de l'UC1</p> <p>Bilan questions/réponses</p>

Les documents et outils de référence



Arrêté de création du BP AP



Référentiel de diplôme

Le référentiel d'activités

Le référentiel de compétences

Le référentiel d'évaluation



**MISE EN ŒUVRE
FORMATION - EVALUATION**

Document complémentaire



Analyse de situations
locales de travail

NS:
Instruction examens UC

NS:
Habilitation

NS:
UCARE



Dossier d'habilitation



Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « aménagements paysagers » du brevet professionnel est d'au moins 1 000 heures dispensées en centre de formation et en milieu professionnel.

La durée de la formation en milieu professionnel est d'au moins 12 semaines.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage la durée du contrat d'apprentissage est de 2 ans. La durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « aménagements paysagers » du brevet professionnel comporte au moins 800 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le [code du travail](#).

L'arrêté du 28 mai 2009 susvisé est abrogé à compter du 1er janvier 2021.



Le référentiel de diplôme est annexé à l'arrêté de création

Le référentiel d'activités

présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées. Dans le cas du BP AP, il est commun à celui du Bac Pro Aménagements paysagers.

Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation

Le référentiel d'évaluation

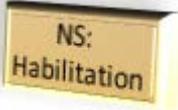
Il est prescriptif

Le référentiel d'évaluation précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Les notes de service



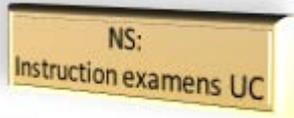
Elles fournissent un **cadrage prescriptif** pour mettre en application l'arrêté de création et le référentiel de diplôme



DGER/SDPFE/2014-109 du 13/02/2014

Elle précise les **modalités de la procédure d'habilitation**:

Elle cadre les **critères et les conditions de l'élaboration du dossier** de demande d'habilitation à la DRAAF



DGER/SPDFE/2016-31 du 15/01/2016

Elle fournit les **instructions générales de l'organisation de l'examen** des diplômes délivrés par UC:

- **Concepts et principes** (notion de capacité, de situation de travail...)
- Les **acteurs** du dispositif (responsabilités, cadrage par le jury,...)
- Les règles de **conception des épreuves, des situations support** et les **relations centre/jury**
- Les dispositions **d'adaptation des parcours**

Elle fournit en annexe, des **outils de formalisation du dispositif**



Elle précise les caractéristiques d'une UCARE.

Elle présente les travaux à conduire en vue de l'habilitation.



Document complémentaire

Il apporte des **recommandations complémentaires aux prescriptions**

Il propose une **méthode et des principes pour l'évaluation** en situation professionnelle

Il apporte des **éléments importants sur les capacités.**

Les documents et outils à produire



Analyse de situations locales de travail

Elle est **nécessaire à la production d'épreuves en situation professionnelle**

Elle permet de s'approprier les capacités et de construire les situations d'évaluation et de formation



Dossier d'habilitation

Habilitation: Démarche obligatoire qui **lie le centre à l'autorité académique**

Il détaille le **dispositif proposé par le centre** pour mettre en œuvre la formation et l'évaluation certificative

Documents disponibles sur le site chlorofil

<http://www.chlorofil.fr>



ChloroFil

Par et pour les professionnels
de l'enseignement agricole



SYSTÈME ÉDUCATIF
AGRICOLE

DIPLÔMES ET RESSOURCES
POUR L'ENSEIGNEMENT

PROJETS ET ACTIONS
EN ÉTABLISSEMENTS

Enseigner
à produire autrement

Innovation
pédagogique

Numérique
éducatif

Accueil > Diplômes et ressources pour l'enseignement > Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court

Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court

Diplômes et ressources pour
l'enseignement



CAPagricole



Brevet professionnel



BPA - Brevet professionnel agricole



Baccalauréat professionnel



Baccalauréat technologique



Baccalauréat général



Baccalauréat 2021



CS - Certificats de spécialisation





Ce qui est intégré dans le BP Aménagements Paysagers : Les attentes des professionnels et des autres partenaires

Quelques éléments de contexte de
la rénovation du CS

Réseau
DRIF



Méthodologie de rédaction du référentiel d'activités du BP Aménagements Paysagers

- La commande: BDET ou BFS
- Mise en place d'une équipe projet: chef de projet, d'un ou plusieurs assistants, relecteur
- Expertise de la commande: élaboration d'un cahier des charges et des termes de référence
- Elaboration du référentiel d'activités
 - Imprégnation du secteur ou de la filière: état de l'art, recherche documentaire, contacts
 - Préparation des entretiens individuels: échantillonnage, adaptation des grilles d'entretien
 - Entretiens en milieu professionnel
 - Titulaires de l'emploi
 - Supérieur hiérarchique
 - Synthèse des entretiens
 - Co-construction des champs professionnels, SPS avec EDUTER
 - Groupe métier
 - Passage en Commission Nationale Spécialisée

LE REFERENTIEL D'ACTIVITES



1- Éléments de contexte

- Végétal est au cœur des compétences
- Représente des emplois peu délocalisables
- Entreprises
 - Sont rattachées à la filière agricole
 - Dépendent des chambres de commerce
 - Reliés au secteur d'urbanisme.



Les emplois visés

- Emplois: salariés
 - Pas un chef d'équipe: expert chantier
 - Ouvrier hautement qualifié
- Employeurs :
 - Entreprises de travaux paysagers
 - Création et entretien d'espaces paysagés
 - Collectivités territoriales publiques
 - Ont en charge la gestion d'espaces
- Interviennent sur des surfaces très variées



Conditions d'exercice

- En plein air
- Activité nécessite un engagement physique
- Risques de danger
- Risques de troubles musculosquelettiques
- Développement d'outils connectés



Degré d'autonomie

- Placé sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique
- Bénéficiaire d'une large autonomie
 - Varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise
 - Chantiers éloignés du siège
 - Sens de l'initiative
 - Suivi du travail des équipes sur le chantier



Les facteurs d'évolution en aménagements paysagers

- Evolution du regard et des attentes des concitoyens
- Le cadre contraint des services
- Le cadre réglementaire



Evolutions du cadre réglementaire

- Loi Grenelle 2 de 2010 : introduit les trames vertes et bleues dans le code de l'environnement
- Loi Labbé du 6 février 2014 : interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Loi d'avenir du 10 septembre 2014 : renforce la précédente et définit des produits de bio contrôles de la lutte intégrée
- Loi transition énergétique du 17 août 2015 : rajoute les espaces des établissements publics mais déroge pour les voiries en zone difficile
- Loi du 8 août 2016 : crée l'agence française pour la biodiversité
- Loi sur l'obligation de valorisation des déchets: loi sur les bio déchets.

Les fonctions

- Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- Organisation d'un chantier en amont de l'intervention
- Suivi de chantier
- Encadrement intermédiaire d'une équipe sur le chantier
- Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- Implantation et entretien des infrastructures
- Maintenance des matériels, machines et équipements

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation d'un chantier d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> -Diagnostic du chantier et de son contexte -Approvisionnement du chantier -Gestion des travaux sur le chantier -Répartition du travail et distribution des consignes 	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
Mise en place et entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de l'état des sols et des végétaux -Tailles -Arrosages -Protection des végétaux -Implantation des végétaux à partir d'un plan 	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique
Mise en place et entretien des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> -Construction d'un muret -Réalisation d'une terrasse 	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité.



Bilan

- Le végétal est au cœur du métier
 - Sa mise en place appelle
 - des compétences professionnelles
 - Un raisonnement coût global pour sensibiliser les commanditaires au coût création et entretien

- Le végétal incarne la biodiversité
 - Ce qui réclame
 - Une observation
 - Une approche systémique
 - Des modes de gestions appropriés
 - Une pédagogie ciblée vers nos concitoyens



Echanges en CNS

- La fonction encadrement
- Préservation de la santé des salariés
- Reconnaissance des végétaux
- Utilisation et entretien du matériel



CONCLUSIONS

- Comprendre la « culture » de l'aménagement paysager
- Pose le problème de
 - l'acculturation des professionnels et de nos concitoyens
- Réclame une formation cohérente pour développer du sens

Les aménagements paysagers en mots...

urbain
air eau
pratiques déchets
économiques
paysage
sol
biodiversité
végétal sociales
réchauffement

Réseau
DRIF

Les capacités, de quoi parle-t-on ?



La structure du référentiel

Référentiel du diplôme

Référentiel d'activités

Référentiel de compétences

Référentiel d'évaluation

Document complémentaire

- Contexte du secteur : principales configurations d'emploi et caractéristiques
- Fiche descriptive d'activités
- Situations professionnelles significatives (SPS) et champs de compétences

Liste des **capacités**

Liste des UC
Modalités et critères d'évaluation

Présentation du BP AP
Indications pour l'évaluation :
- **Méthodologie**
- **Cadrage de l'évaluation** : critères et indicateurs
- Fiches **compétences**

Une CAPACITE, c'est quoi ?

« Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements. La mise en œuvre de cet ensemble de dispositions et d'acquis se traduit par des résultats observables ».

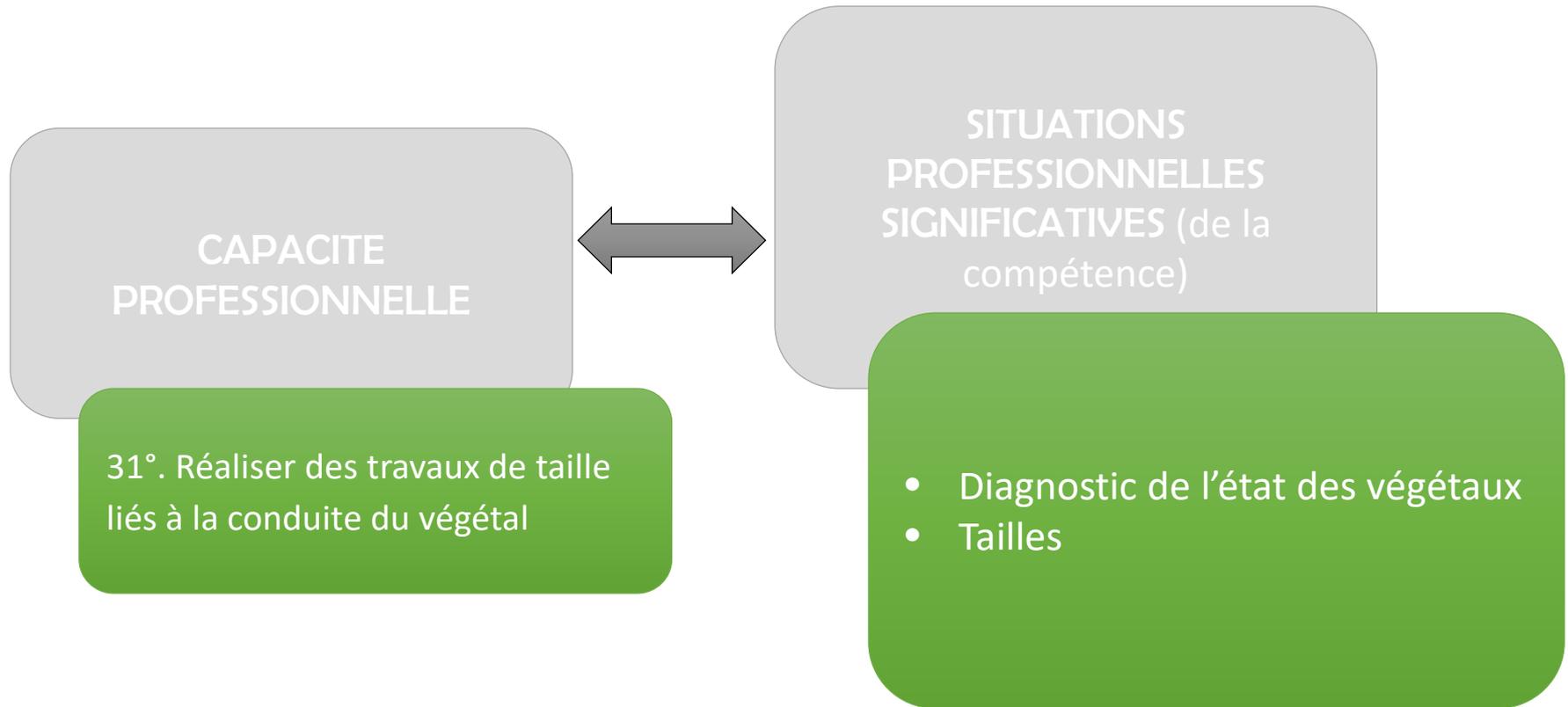
La capacité est définie comme un **pouvoir d'agir** efficacement d'un individu dans une famille de **situations**.

**A quoi correspond une
CAPACITE dans un
référentiel de
certification?**

Capacité professionnelle



Situations professionnelles



Les SPS du référentiel restent à un niveau de généricité élevé. Les équipes ont besoin d'identifier des situations concrètes, spécifiques, contextualisées, et de les analyser pour identifier les ressources mobilisées dans l'action.

En quoi une **CAPACITE**
est-elle différente d'un
objectif de formation ?



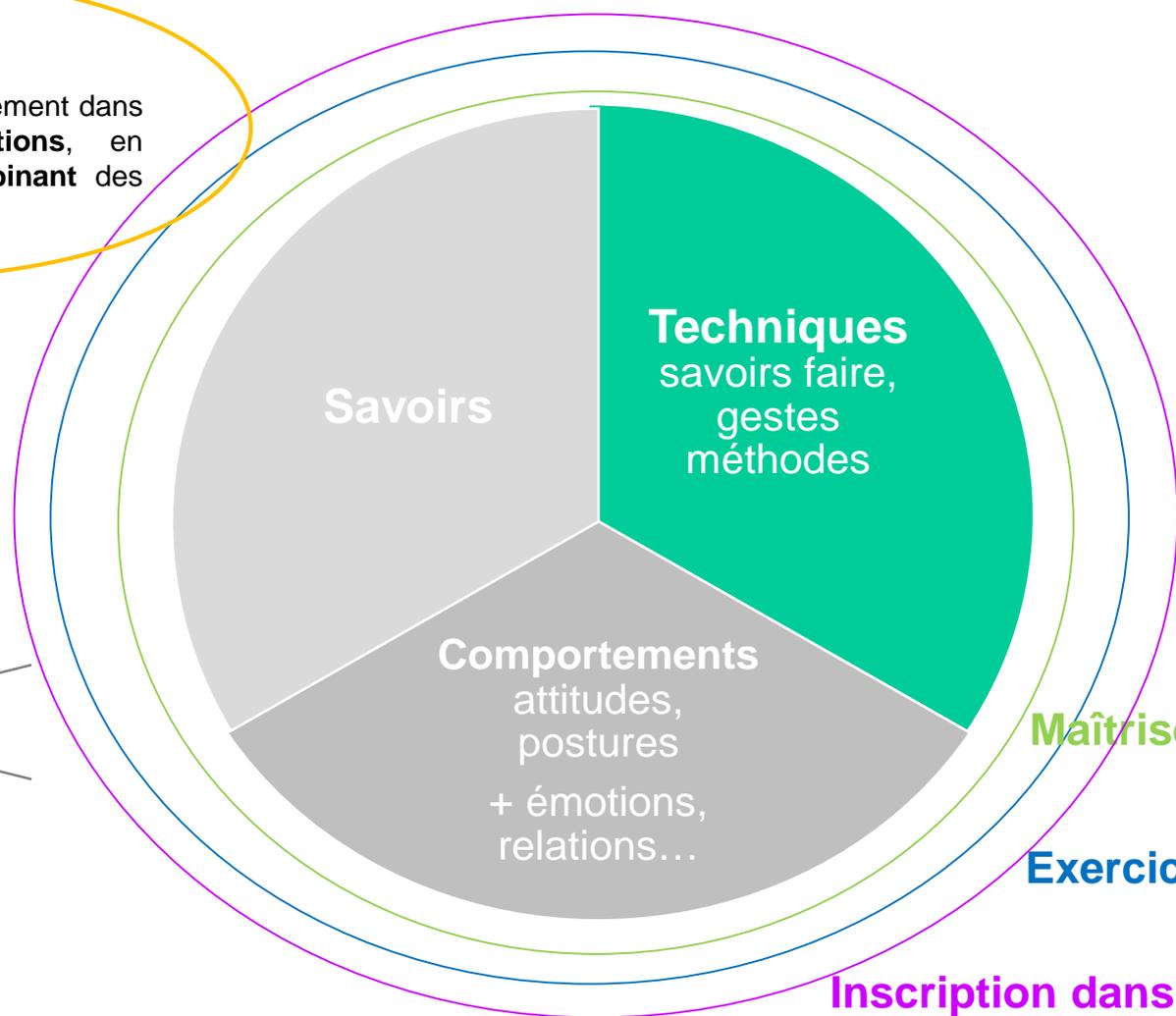
Ce n'est pas parce qu'un intitulé contient « être capable de » qu'il s'agit d'une capacité.



Une CAPACITÉ , un objet multi-dimensionnel

Capacité

un **pouvoir d'agir** efficacement dans une famille de **situations**, en **mobilisant** et en **combinant** des **ressources** multiples.



~~Application/Reproduction de tâches ou d'opérations particulières et isolées~~

→ Prise en charge globale de la situation

Maîtrise technique

Exercice du travail

Inscription dans un groupe-milieu professionnel

Quelles différences avec les capacités du BP AP 2009 ?

Capacités générales

C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les liées au traitement de l'information

C 11 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale

- 111 : Traiter les informations
- 112 : Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale
- 113 : Communiquer oralement

C 12 : Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles

- 121 : Résoudre un problème mathématique
- 122 : Traduire une situation professionnelle en langage mathématique

C 13 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication

- 131 : S'approprier un environnement informatique de travail
- 132 : Constituer une démarche de recherche en utilisant Internet
- 133 : Composer des documents numériques

C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers

C 21 : Identifier l'impact environnemental des aménagements du paysage

- 211 : Caractériser l'écosystème aménagé
- 212 : Présenter les principaux impacts de l'activité professionnelle sur le milieu et les habitats

C 22 : Situer le rôle des aménagements paysagers dans la société

- 221 : Caractériser le rôle des espaces paysagers dans la société
- 222 : Présenter les enjeux de durabilité des aménagements paysagers

C 3 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager

C 31 : Présenter un projet d'emploi

- 311 : Elaborer un projet d'insertion professionnelle
- 312 : Repérer les principales structures et les outils de recherche d'emploi
- 313 : Préparer une recherche d'emploi

C 32 : Se situer dans un cadre social et réglementaire

- 321 : Rappeler les organismes et principes élémentaires du droit du travail
- 322 : Rappeler les principaux dispositifs de protection sociale

C 4 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysag

C 41 : Présenter l'entreprise dans son environnement

- 411 : Situer l'entreprise dans la filière paysage
- 412 : Présenter les caractéristiques de l'entreprise

C 42 : Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise

- 421 : Caractériser le fonctionnement de l'entreprise dans son environnement
- 422 : Proposer des changements et/ou des améliorations

C 5 : Communiquer dans une situation professionnelle

C 51 : Conduire un entretien sur son espace de travail

- 511 : Accueillir un nouvel arrivant
- 512 : Expliquer un geste professionnel
- 513 : Présenter au client le chantier à conduire

C 52 : Rendre compte de son activité

- 521 : Analyser les effets de son intervention
- 522 : Rendre compte du résultat d'une mission

C 6 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu

C 61 : Maîtriser des notions relatives aux végétaux et à leur développement

- 611 : Mobiliser des connaissances sur les fonctions végétales
- 612 : Décrire les principales caractéristiques du milieu influant sur la croissance des végétaux
- 613 : Identifier des végétaux

C 62 : Raisonner en fonction du contexte une intervention dans un espace paysager

- 621 : Raisonner une intervention sur le sol et les végétaux
- 622 : Raisonner une intervention de taille
- 623 : Raisonner une intervention d'engazonnement ou de plantation

C 7 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères

C 71 : Justifier les techniques utilisées en maçonnerie paysagère

- 711 : Proposer des techniques de maçonnerie paysagère
- 712 : Comparer les matériaux utilisés en maçonnerie paysagère

C 72 : Décrire les éléments d'un système d'arrosage

- 721 : Identifier les constituants d'un réseau d'arrosage automatique intégré
- 722 : Présenter les critères de choix d'un système d'arrosage

C 8 : Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise

C 81 : Mettre en œuvre les opérations liées au choix, à la préparation et à l'entretien des matériels de l'entreprise

- 811 : Raisonner le choix et la préparation des matériels de l'entreprise
- 812 : Effectuer l'entretien courant des matériels de l'entreprise

C 82 : Utiliser en sécurité un engin de chantier automateur

- 821 : Présenter les aspects réglementaires liés à la conduite d'un engin
- 822 : Conduire en sécurité un engin de chantier

C 83 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

C 9 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux

C 91 : Préparer le chantier

- 911 : Prévoir les moyens à mobiliser sur le chantier
- 912 : Identifier les principaux moyens de prévention à mettre en œuvre pour conduire le chantier

C 92 : Réaliser les travaux

- 921 : Mettre en place des végétaux et couverts herbacés
- 922 : Réaliser la fertilisation et la protection des végétaux
- 923 : Réaliser la taille et l'entretien des végétaux

C 93 : Effectuer le suivi du chantier

- 931 : Gérer le chantier
- 932 : Analyser les résultats techniques et économiques d'un chantier

C 94 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

C 10 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères

C 10-1 : Préparer le chantier

- 1011 : Prévoir les moyens à mobiliser sur le chantier
- 1012 : Identifier les principaux moyens de prévention à mettre en œuvre pour conduire le chantier

C 10-2 : Réaliser les travaux

- 1021 : Réaliser la pose d'éléments inertes d'un réseau d'arrosage

Des objectifs de formation
Des UC de savoir-faire
Des UC de savoirs
Des UC pour les disciplines générales

Ce que les capacités ne sont pas

Des objectifs de FORMATION :

Ne donnent pas les contenus

Ne disent rien de la façon de les développer.

Des objectifs d'ÉVALUATION :

Ne disent rien non plus de la façon de les évaluer et des épreuves à mettre en place.

→ Contribuer au développement des capacités

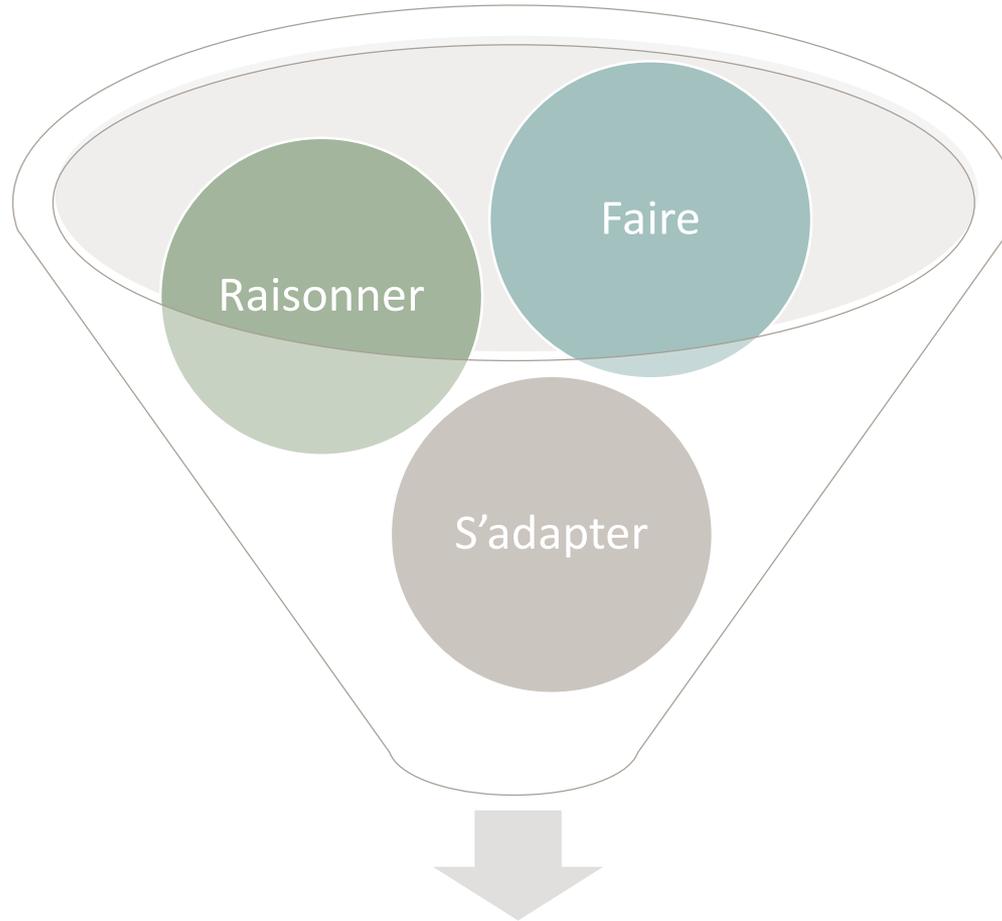
~~Atteindre des objectifs de formation disciplinaires~~

→ Vérifier la mise en place des capacités

~~Contrôler des connaissances ou la règle de l'art~~

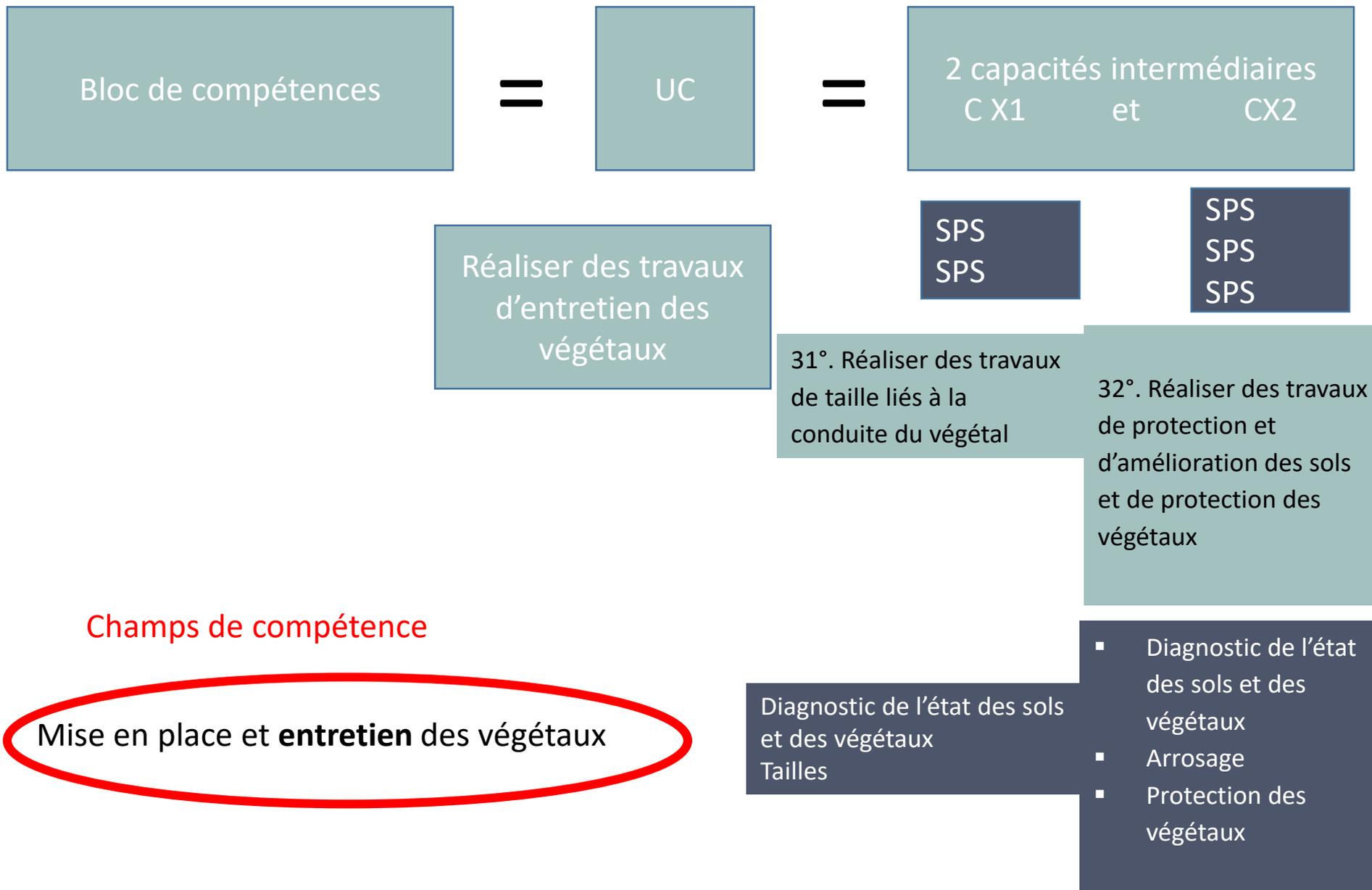
⇒ **Processus de professionnalisation**

Faire la preuve d'une capacité



Capacité

$$C = F + R + s'A$$



Les capacités du BP Aménagements paysagers



Rappels sur le positionnement du diplôme



p.6 du document complémentaire

Un brevet professionnel est une qualification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Le brevet professionnel Aménagements paysagers cible le **profil d'emploi d'un ouvrier paysagiste autonome dans la réalisation des travaux d'aménagements paysager sur le végétal et les infrastructures ainsi que dans l'organisation de son travail sur le chantier dans sa double dimension organisationnelle (préparation) et humaine (Travail en équipe) : à partir des consignes qui lui sont données, il est responsable de la technicité des travaux qui lui sont confiés, et, en l'absence ou en relais de son responsable, il a une mission de supervision/surveillance de l'avancée du travail sur les chantiers.**

p. 16 du document complémentaire

Le titulaire du profil d'emploi visé est dénommé « ouvrier paysagiste chargé de travaux » indépendamment de toute appellation officielle ou en usage dans les grilles ou conventions collectives du secteur du paysage

Les grands domaines d'action de l'ouvrier paysagiste

Réalisation

**Travaux
d'aménagements paysagers**

Autonomie
Responsabilité de la
technicité des travaux

Sur le végétal

Sur les infrastructures

C3

Entretien

C4

Mise en place

C5

*Organisation des
travaux*

Chantier

A partir des consignes données :
Autonomie dans l'organisation
de son travail

**Préparation
Opérationnalisation**

C2

**Mission de supervision, de
surveillance de l'avancée des
travaux**

**Travail en équipe
Régulation-Ajustement de
l'activité**



Correspondances Champs-SPS-Capacités – BP Aménagements paysagers

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Capacités
Référentiel d'activités commun au Bac pro AP		
Organisation du chantier d'aménagement <i>Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du chantier et de son contexte • Approvisionnement du chantier • Gestion des travaux sur le chantier • Répartition du travail et distribution des consignes 	<p>C 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager</p> <p>11° . Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant</p> <p>12° . Se positionner en tant que professionnel du paysage</p> <p>C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement</p> <p>21° . Préparer le travail pour un chantier</p> <p>22° . Coordonner le travail sur le chantier</p>
Mise en place et entretien des végétaux <i>Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'état des sols et des végétaux • Tailles • Arrosage • Protection des végétaux • Implantation de végétaux à partir d'un plan 	<p>C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux</p> <p>31° . Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal</p> <p>32° . Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux</p> <p>C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux</p> <p>41° . Réaliser des travaux de plantation</p> <p>42° . Réaliser des travaux de végétalisation par semis</p>
Mise en place d'infrastructures <i>Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un muret • Réalisation d'une terrasse 	<p>C5. Mettre en place des infrastructures</p> <p>51° . Réaliser des murets et escaliers</p> <p>52° . Mettre en place des revêtements</p>
		<p>C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</p>

Décryptage des capacités

Capacité hors champ professionnel, socle pour l'ensemble des autres capacités

Construire les bases/repères nécessaires à la définition d'une identité professionnelle

Construction de repères en lien avec le travail avec le vivant aux différentes échelles des écosystèmes paysagers .
≈ Enjeux de la contribution du secteur de l'aménagement à la transition écologique et énergétique
Expertise du végétal dans son écosystème pour repérer les contraintes des espaces et définir des interventions les plus raisonnées possibles (anticipation-compensation).

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

C1. Se situer en tant que professionnel du paysage

Inscription dans une communauté professionnelle spécifique - l'aménagement paysager - dans un contexte qui évolue et redéfinit les enjeux du secteur : économiquement, climatiquement, écologiquement, techniquement, règlementairement, le tout sous un regard social plus exigeant. Réflexion sur ce milieu (contexte d'exercice) et ce qui fait profession.

Se positionner en tant que professionnel du paysage

Compétence sur une réflexivité professionnelle (praticiens réflexifs)

Acculturation au milieu de l'aménagement paysager, avec son histoire, sa culture, ses normes, ses débats, son éthique.

Identification de l'évolution des enjeux de l'AP (différents modèles) avec l'intégration croissante des enjeux agro-écologiques qui impactent les choix d'intervention s'inscrivant dans des contextes plus complexes. Elargissement des modes de gestion des paysages :

- Gestions horticoles, intensives → gestion alternative intensive, dans l'accompagnement et la recherche de l'adéquation avec l'environnement
- Interventions événementielles et saisonnières → aménagements plus pérennes et dynamiques

→ Construction d'un positionnement et d'une posture professionnels : à l'interface h/nature, préservation-facilitation des équilibres éco-systémiques.

Décryptage des capacités

Organisation du chantier d'aménagement

Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement

SPS :

- Diagnostic du chantier et de son contexte
- Approvisionnement du chantier
- Gestion des travaux sur le chantier
- Répartition du travail et distribution des consignes

Compétence sur l'analyse technique organisationnelle

Prise en main opérationnelle du chantier : organisation - préparation. Lien commande (Ce qu'il y a à faire), moyens disponibles, réalisation pratique (Comment on va s'y prendre).
Homme de terrain : avis, conseils, propositions pour la réalisation technique des chantiers : opérationnalisation + propositions d'adaptation des choix techniques plus appropriés au contexte et plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

☞ Diagnostic du chantier-Repérage des caractéristiques
Opérationnalisation de la commande-Organisation

Préparer le travail pour un chantier

Capacité marqueur du N IV

C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

Mise en place des conditions favorables à la réalisation des travaux **en autonomie** sur le chantier, à partir des consignes (générales) reçues.

Coordonner le travail sur le chantier

☞ Coopération
Régulation-supervision de l'avancée du travail

Travail autonome en équipe sur le chantier :
- Travail en équipe : organisation entre pairs pour faire le travail, contribution personnelle à l'avancée du chantier, ajustement de son activité avec celle des collègues.
- Mission complémentaire de surveillance et de régulation de l'avancée des travaux, sans exercer de responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle vis-à-vis de ses pairs. Supervision des activités habituelles, vigilance / consignes de sécurité et réglementation + délais et budget, compte-rendu quotidien du travail réalisé.

Décryptage des capacités

Mise en place et entretien des végétaux

Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique

Accompagnement de la croissance/formation des végétaux puis de leur développement, en lien avec leurs potentialités et leurs fonctionnalités dans les espaces où ils sont plantés. ≈ Comment j'aide le végétal à croître et se développer dans un espace donné et à devenir ce que l'on veut qu'il soit.
Gestion des déchets : recyclage ou évacuation.

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal

 Conduite du chantier en autonomie

C3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

SPS :
• Diagnostic de l'état des sols et des végétaux

👁 Observation des végétaux et des sols pour choix d'intervention
Reconnaissance et connaissance des végétaux

- Tailles
- Arrosage
- Protection des végétaux
- Implantation de végétaux à partir d'un plan

Pratiques d'accompagnement « douces » du végétal. Il s'agit de contribuer par ces interventions à la bonne santé des végétaux dans leur environnement, en favorisant/facilitant les interactions/synergies plantes-sols-climat.

Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

Compétence sur le végétal

Gestion des sols et soins des végétaux : ensemble des interventions autour du végétal et sur son contexte qui visent à faciliter sa croissance et son développement et à le garder en bonne santé. Faire avec > transformer

- Travaux d'amélioration de la qualité/fertilité des sols.
- Surveillance sanitaire des végétaux (PBI)
- Gestion de l'eau.

Décryptage des capacités

Mise en place et entretien des végétaux

Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique

- SPS :
- Diagnostic de l'état des sols et des végétaux
 - Tailles
 - Arrosage
 - Protection des végétaux
 - Implantation de végétaux à partir d'un plan

Compétence sur le végétal

Mise en place de tous types de végétaux - arbres, arbustes, vivaces, bisannuelles et annuelles - , en massifs, alignés ou isolés.
De la préparation du sol (tranchées, fosses, substrats spécifiques) à l'implantation-plantation selon le plan et le contexte, travaux de finition compris.

Réaliser des travaux de plantation

- Etalement du végétal (volume)
- Reprise
- Re-Connaissance du végétal

C4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

/ types de végétaux : élevés/qui se sèment

Conduite du chantier en autonomie

Réaliser des travaux de végétalisation par semis

- Densité

Travaux de semis et situations de végétalisation/ engazonnement et ensemencement, avec des interventions spécifiques variées (préparation de sol spécifique, choix du gazon, techniques) adaptées aux contextes et aux fonctions des espaces (jardins horticoles, gazons fleuris, prairies, sablés...).

Décryptage des capacités

Mise en place d'infrastructures

Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

Recouvre les situations professionnelles en lien avec la réalisation d'ouvrages en élévation : murets, escaliers paysagers, construits à partir d'éléments naturels ou préfabriqués, avec ou sans liant.

Réaliser des murets et des escaliers

Conduite du chantier en autonomie

C5. Mettre en place des infrastructures

- SPS :
- Construction d'un muret
 - Réalisation d'une terrasse

2nd grand domaine d'intervention technique de l'ouvrier paysagiste qualifié. A partir des consignes données, réalisation en autonomie de différents chantiers de construction d'infrastructures paysagères. Matériaux variés, techniques de montage spécifiques.

👁️ niveaux (planéité, verticalité), pentes, angles, échelles.

Mettre en place des revêtements

Compétence sur l'inerte et l'artificialisation

Cible les situations professionnelles relatives à la réalisation d'ouvrages destinés à circuler ou stationner, à pieds ou en véhicule : chemins, allées, terrasses. Ces circulations et terrasses peuvent être réalisées dans des revêtements variés : dalles, pavés, bois, stabilisés.

Atelier UCARE

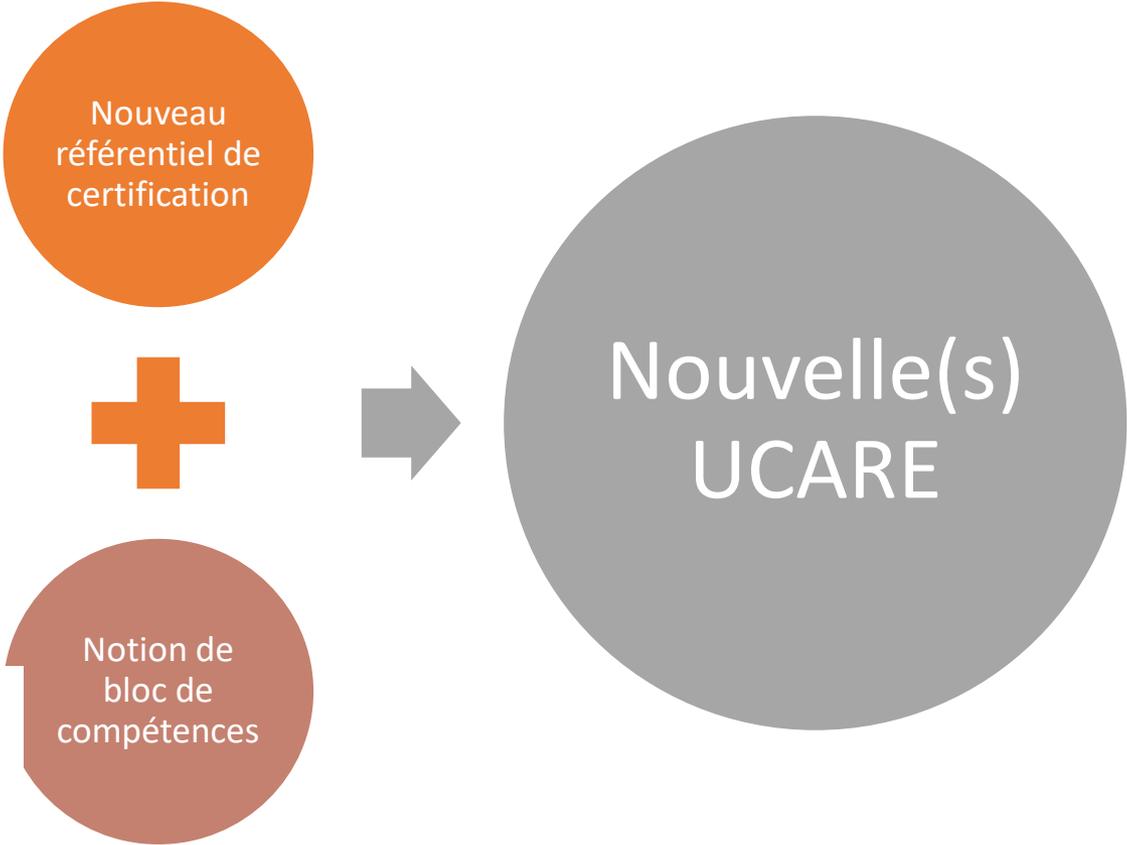
2 objectifs :

S'outiller pour engager un travail de redéfinition de la carte des UCARE dans son centre

Mesurer le travail d'ingénierie qu'implique la rédaction d'une UCARE

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

MEMBRE DE



 République Française MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	Ordre de service d'action
Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Vauense 75349 PARIS 07SP 0149554952	Note de service DGER/SDPFE/2019-240 27/03/2019

Date de mise en application : Immédiate
Définition : Tout public

Cette instruction abroge :
 DGER/SDPFE/2018-496 du 04/07/2018 : instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unités d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA)
Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unités d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA).

Définition d'un bloc de compétences

- *« Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle. »*

- **Question à se poser pour chaque UCARE :**
 - Quelle est la capacité professionnelle développée ?
 - Qu'est-ce-qu'une personne ayant validé cette UCARE sera en mesure de **faire** ?
 - Qu'est-ce que cette UCARE apporte en termes de spécialisation ou diversification favorisant l'insertion professionnelle ?
- **Partir des situations identifiées (SPS, champs) pour élaborer les capacités intermédiaires**
- **Toujours se poser la question de la redondance avec le référentiel national**

- **Les références : référentiel diplôme et NS UCARE**
- **1 UCARE sur les 6 UC du BP**
- Des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi. Chaque UCARE comporte 2 capacités intermédiaires, qui sont constitutives de la capacité globale et indépendantes l'une de l'autre.

Ce qui change entre 2007 et maintenant

UCARE du BP AP 2009	UCARE du BP AP 2019
Une rédaction dans une logique d'objectifs pédagogiques, en lien direct avec la formation	Une rédaction des capacités en lien direct avec les situations professionnelles
La maîtrise globale est souvent appréciée par la mobilisation des connaissances et par la réalisation d'activités pas forcément professionnelles (ex. Présenter, Identifier, Raisonner, Analyser, Définir...)	C'est un potentiel d'action qui est évalué, pas d'évaluation de connaissances en tant que telles. Les capacités se réfèrent à des actions qu'un professionnel met en œuvre.
Un objectif terminal	Une capacité globale
Un (ou 2) objectif(s) intermédiaire(s) relatif(s) au raisonnement et à la réalisation Un objectif de régulation	2 capacités intermédiaires, calées sur champ(s) de compétences/SPS identifiées localement
Tous les objectifs sont évalués, définition par les formateurs des points sur lesquels peut porter l'évaluation et des attendus	Chaque capacité intermédiaire est évaluée, les critères (2) et indicateurs sont déterminés par les formateurs
	Une UCARE correspond à un bloc de compétence